

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 08/129 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LA SIGNATURE DES AVENANTS AUX CONVENTIONS LIANT
LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE AUX ASSOCIATIONS « AGHJA »
ET « CENTRE D'ACTION ET DE DEVELOPPEMENT CULTUREL - UNA VOLTA »**

SEANCE DU 10 JUILLET 2008

L'An deux mille huit, et le dix juillet, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à M. GALLETTI José
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme SCOTTO Monika



ETAIT ABSENTE : Mme NATALI Anne-Marie.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTÉ les avenants pour 2008 aux conventions liant la Collectivité Territoriale de Corse aux associations « Aghja » et « Centre d'action et de développement culturel - Una volta ».

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer ces avenants, et à individualiser pour chacune des deux structures les compléments de subventions : Aghja : 98 000 € ; CADC Una Volta : 119 200 € (B.P. 2008 - Programme N° : 4711 - F - Fonctionnement).

ARTICLE 3 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation

Le Secrétaire Général de l'Assemblée.


Serge TOMI

AJACCIO, le 10 juillet 2008

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCA SERRA

ANNEXES

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**Soutien aux centres culturels et lieux
de diffusion**

OBJET : Autorisation de signer les avenants pour 2008 aux conventions liant la CTC aux associations « Aghja » et « Centre d'action et de développement culturel Una Volta »

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne les dispositifs suivant :

Le soutien aux centres culturels et lieux de diffusion

LE SOUTIEN AUX CENTRES CULTURELS ET LIEUX DE SPECTACLE

Par délibération de l'Assemblée de Corse n° 05/226 en date du 25 novembre 2005, la Collectivité Territoriale de Corse s'est dotée « d'Orientations pour l'Action Culturelle » portant les objectifs et les axes de développement qu'elle entend respectivement atteindre et mettre en œuvre en partenariat avec les acteurs culturels, et basé sur les finalités suivantes :

- Permettre l'épanouissement individuel ;
- Assurer la cohésion sociale ;
- Préserver l'identité ;
- Favoriser l'ouverture ;
- Viser l'excellence artistique ;
- Générer une intégration plus forte entre activités économiques et culturelles.

Dans cette perspective, la politique de la CTC s'inscrit désormais dans un effort de rationalisation articulée autour de deux démarches transversales que sont l'évaluation et la territorialisation, et permettant de mettre en œuvre les axes de référence suivants :

- Améliorer les conditions de la création artistique ;
- Favoriser la mise en place d'un réseau performant de diffusion artistique ;
- Promouvoir la création insulaire et développer les échanges ;
- Élargir et renouveler les publics.

Ces orientations politiques, déclinées dans les « Règlements pour l'Action Culturelle », impliquent une modification des relations que la CTC souhaite mettre en place avec les acteurs culturels et notamment les centres culturels, dans la mesure où ces derniers sont les acteurs principaux de « l'action culturelle » et donc d'une part de la mise en œuvre des principes d'égal accès à la culture pour tous les citoyens, de la préservation et du développement de l'identité corse, et d'autre part, du développement de la création culturelle et artistique.

Il apparaît ainsi, que les centres culturels insulaires doivent intégrer dans leur projet artistique et culturel les missions suivantes :

- S'investir dans la création, notamment, au moyen de résidences.
- Entreprendre une médiation culturelle visant à créer une relation de la population à l'art
- Imaginer des modes nouveaux de relation au public
- Organiser des actions de formations
- Travailler avec le tissu associatif et institutionnel (le milieu scolaire notamment) du territoire et les autres structures culturelles, en particulier nouer des liens partenariaux avec des lieux de proximité ruraux.
- Mettre en œuvre une action en direction des salariés de l'entreprise
- Sortir des murs pour porter la culturel au plus près de la vie des gens
- S'ouvrir aux formes nouvelles d'expressions artistiques telles que le cirque et les arts de la rue
- Favoriser l'appropriation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par l'ensemble de la société et développer le soutien à la création numérique.

Parallèlement à ces missions de base, la CTC souhaite impulser une dynamique de territorialisation et de réseau, notamment en :

- impliquant les établissements du réseau de création et de diffusion du spectacle vivant dans la production et la circulation des œuvres afin d'améliorer encore le rapport création diffusion ;
- demandant aux centres culturels de travailler avec le tissu associatif et institutionnel du territoire ;
- étudiant la possibilité de mise en commun, par des structures aux caractéristiques semblables, de certains moyens administratifs et logistiques.
- suscitant les coopérations entre établissements du réseau

C'est sur cette base que la CTC souhaite modifier ses liens conventionnels avec les centres culturels. Le texte des Orientations le stipule clairement : *« Il s'agit d'une part de mieux énoncer le projet culturel et les objectifs de l'établissement afin d'être réellement en mesure d'évaluer les résultats de son action. Les modalités d'évaluation - et notamment le calendrier - seront définies dans le document lui-même.*

S'il est nécessaire de pouvoir juger de l'impact réel de la structure subventionnée, il serait inacceptable d'attendre d'elle des résultats sans commune mesure avec ses moyens réels. Le document décrira donc précisément les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la réalisation des objectifs. Le réalisme du budget par rapport à l'ambition affichée, ainsi que la capacité des équipes à porter les projets seront déterminants. L'action culturelle, la création, la diffusion, dans le domaine du spectacle vivant en particulier, la gestion de sommes importantes et la complexité juridique du domaine réclament des compétences artistiques, techniques et administratives, qui ont un coût mais représentent des garanties. Des expériences de mises en commun de moyens pourraient être menées ».

La déclinaison pratique de ces Orientations de la CTC se trouve dans le nouveau « Règlement des Aides », adopté par l'Assemblée de Corse par délibération

n° 05/264 en date du 15 décembre 2005, qui porte les conditions d'éligibilités ainsi que les modalités de financement des centres culturels nécessaires à la bonne réalisation de ces Orientations.

Dans ce cadre, entre 2006 et 2007, les associations suivantes ont été conventionnées par la CTC, ainsi que par leur commune d'implantation :

- « Aghja » à Ajaccio ;
- « Centre d'action et de développement culturel Una Volta » à Bastia ;
- « Vita e Cultura - Théâtre de Propriano » à Propriano ;
- Fédération « Voce », pour la réalisation des programmes d'activités des associations « Festivoce » et « Voce Cumune » à Pigna,
- « Anima » à Prunelli di Fiumorbu.

Les évaluations de ces structures ont été portées en annexe aux précédents rapports. Globalement, il ressort que ces structures ont réalisé leur programme d'activités prévisionnel et respecté le cahier des charges de leur convention respective ; les avenants annuels ont ainsi pu être adoptés par la CTC.

Sont également soutenus dans le cadre de ce dispositif les programmes d'activités des équipements culturels spécifiques (« Cirkostard » pour les arts de la rue, la « Fabrique de théâtre » pour son programme de diffusion de la création européenne, le C.A.C.E.L. pour son programme de sensibilisation, « U Svegliu Calvese » et l'association de soutien du Centre culturel universitaire pour leur action de développement de la pratique théâtrale), ruraux et polyvalents (« Scopre » à Marignana, « Tavagna Club » à Talasani, le centre culturel « Laurent Casanova » à Sartène).

Il convient par ailleurs de noter que plusieurs équipements sont aussi organisateurs de manifestations reconnues ; le « CADC Una Volta » pour le festival de la BD à Bastia, « U Svegliu Calvese » pour les Rencontres polyphoniques de Calvi, « Festivoce » pour le festival « Estivoce », « Tavagna Club » pour « Settembrinu ».

Enfin, ce dispositif permet de soutenir les programmes d'activités des équipements gérés en régie par les communes d'Ajaccio, Bastia et Porto-Vecchio, soit respectivement le Théâtre Kallisté - hors les murs, le Théâtre Municipal de Bastia et le Centre culturel de Porto-Vecchio.

Il est à souligner que le mode de gestion actuel de ces équipements est un frein à la recherche de diversification des financements, et notamment ceux susceptibles d'émaner des sociétés civiles professionnelles (SACD, SACEM, CNV...) et du mécénat. Leur transformation en régie personnalisée de type Industrielle et commerciale pourrait leur permettre de capter de nouveaux financements ; la CTC, pleinement dans son rôle de chef de file, gagnerait à conseiller et accompagner ces communes dans ce processus.

S'agissant des associations « Aghja » et « Centre d'action et de développement culturel - Una Volta » (CADC), par délibération du Conseil Exécutif n° 08/63 CE en date du 29 avril 2008, une subvention représentant 50% des crédits reçus en 2007 a chacune de ces structures a été attribuée et représente 114 000 € pour l'Aghja et 149 000 € pour le « CADC Una Volta ».

Ces subventions représentent un acompte de la participation de la CTC pour 2008 à la réalisation des activités de ces structures et doivent être complétées à hauteur de 98 000 € pour l'Agha et 119 200 € pour le CADC Una Volta. Ainsi, la participation de la CTC au titre de l'exercice 2008 sera de 212 000 € pour l'Aghja et de 268 000 € pour le CADC Una Volta.

Ces subventions s'inscrivent dans les budgets suivants :

AGHJA - Budget prévisionnel 2008			
Charges		Produits	
Charges artistiques	320 562 €	Recettes propres	78 859 €
Logistique accueil sécurité	22 500 €	Ville d'Ajaccio	130 000 €
Promotion	21 850 €	CG 2A	30 000 €
Charges de fonctionnement	136 170 €	CTC	300 000 €
Charges de personnel	177 003 €	Coproduction	26 300 €
Charges d'administration	22 040 €	CREPS	9 000 €
		Partenaires professionnels	10 000 €
		Mécénat affecté	12 500 €
		Personnel mis à disposition	36 669 €
		Mise à disposition locaux	13 000 €
		Mise à disposition fluides	5 000 €
		Autres	53 797 €
Total	700 125 €	Total	705 125 €

AGHJA - Compte de résultat 2007

Charges de fonctionnement		Produits de fonctionnement	
Achats	8 096 €	Ventes de marchandises	8 684 €
Autre achats et charges	214 643 €	Prestations de services	106 530 €
Impôts - Taxes	2 982 €	Subvention d'exploitation	362 661 €
Rémunération de personnel	139 985 €	Cotisations	100 €
Charges sociales	68 000 €	Produits exceptionnels	35 470 €
Dotation aux amortissements	45 309 €	Report	21 400 €
Autres charges	11 226 €		
Charges exceptionnelles	7 958 €		
Intérêts et charges financières	4 317 €		
Total	502 516 €	Total	534 845 €

Résultat 32 329 €

CADC UNA VOLTA - Budget prévisionnel 2008

Charges		Produits	
Charges de Structure		Produits des activités	188 700,00 €
Bâtiment	12 673,00 €	Ville de Bastia	308 000,00 €
Matériels	11 580,00 €	Ville de Bastia - mise à disposition	58 693,00 €
Personnel permanent	82 302,00 €	CTC	308 000,00 €
Autres dépenses	12 600,00 €	Education Nationale	5 000,00 €
Ateliers		CG 2B	32 000,00 €
Bâtiment	39 620,00 €	Fonjep	14 280,00 €
Matériels	6 850,00 €	ONDA	6 000,00 €
Personnel permanent	67 254,00 €		
Personnel vacataire	154 438,00 €		
Autres dépenses	8 000,00 €		
Action culturelle et Diffusion			
Bâtiment	25 865,00 €		
Personnel permanent	201 239,00 €		
Personnel vacataire	16 752,00 €		
Autres dépenses	281 500,00 €		
Total	920 673,00 €	Total	920 673,00 €

CADC Una Volta - Compte de résultat 2007

Charges de fonctionnement		Produits de fonctionnement	
Total	921 025 €	Produits d'activités	159 922 €
Dont :		Ville de Bastia	292 000 €
Valeur locative des locaux	58 710 €	Mise à disposition locaux	58 692 €
Honoraires artistiques	55 295 €	CG2B	32 000 €
Cachets artistiques	32 011 €	CTC	298 000 €
Catalogues imprimés	46 067 €	Contrat de Ville	26 588 €
Transports expo / spectacles	14 816 €	ONDA	5 200 €
Transports intervenants	23 984 €	Fonjep	14 522 €
Hébergement	34 993 €	Produits divers	34 097 €
Salaires permanents	219 494 €		
Personnel vacataire	121 083 €		
Charges sociales	143 567 €		
			921 025 €

Aussi, et conformément à la délibération de l'Assemblée de Corse portant adoption du Budget Primitif de la CTC, disposant que la signature de conventions portant des subventions supérieures ou égales à 210 000 € doit faire l'objet d'une autorisation de l'Assemblée de Corse, il vous est proposé dans le cadre du présent rapport d'adopter les avenants pour 2008 aux conventions liant la CTC aux associations « Aghja » et « CADC Una Volta », d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à les signer, et individualiser pour chacune des deux structures les compléments de subvention (Aghja : 98 000 € ; CADC Una Volta : 119 200 €) - (B.P. 2008 - Programme N° : 4711 - F - Fonctionnement).

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION**SECTEUR :** ACTION CULTURELLE**ORIGINE :** B.P. 2008**PROGRAMME :** AMENAGEMENT DES LIEUX DE SPECTACLE -
FONCTIONNEMENT

N° : 4711 - F (Fonctionnement)

MONTANT DISPONIBLE : 648 200 €**MONTANT A AFFECTER :** 217 200 €Association Aghja - Ajaccio
Programme d'activités 2008 98 000 €Association CADC Una Volta - Bastia
Programme d'activités 2008 119 200 €**DISPONIBLE A NOUVEAU :** 431 400 €

**AVENANT FINANCIER POUR 2008
A LA CONVENTION TRIENNALE DE SOUTIEN N° 07/SAC/264 EN DATE
DU 29 AOUT 2007**

**ENTRE
LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE,
LA COMMUNE D'AJACCIO
ET
L'ASSOCIATION « AGHJA »**

VU la loi n° 72619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, modifiée par les lois :

- n° 82-214 du 2 mars 1982 et 82659 du 30 juillet 1982 portant statut particulier de la Corse,
- n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des Régions et notamment son chapitre II,
- n° 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la collectivité territoriale de Corse,

VU le décret n° 88.139 du 10 février 1988 relatif au régime financier et comptable des régions,

VU la délibération n° 2000/171 A/C de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2000 portant adoption du règlement financier de la Collectivité Territoriale de Corse,

VU la délibération approuvant le budget de l'année en cours,

VU le Code général des collectivités et en particulier le Titre II relatif à la Collectivité Territoriale de Corse,

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1 du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

VU la délibération de l'Assemblée de Corse n° en date du approuvant l'avenant et autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à le signer,

VU la convention n° 07/sac/264 en date du 29 août 2007,

ARTICLE UNIQUE : l'article 7 de la convention suscitée est remplacé dans les termes suivants :

« Article 7 : Apport de la Collectivité Territoriale de Corse

Pour l'exercice 2008, l'aide de la Collectivité Territoriale de Corse à la réalisation du programme d'activités de l'association s'élève à 212 000 € (deux cent douze mille euros), et est imputée sur le programme budgétaire « Aménagement des lieux de spectacle - Fonctionnement » (Chapitre 933, Fonction 312, Article 6574, Programme 4711 F).

Considérant qu'un premier acompte de cette subvention, d'un montant de 114 000 € est déjà engagé par convention annuelle n° 08/SAC/70 en date du 28 mai 2008, le solde de cette subvention, soit 98 000 €, sera versé dans la limite des crédits disponibles au compte ouvert :

SOCIETE GENERALE
30003 - 00251 - 00037266661 - Clé 50

Et selon les modalités suivantes :

- En totalité au vu des bilans provisoires d'activités et financiers de l'année 2008. »

Le reste sans changement.

Fait à Ajaccio, le
En quatre exemplaires originaux

Pour l'Association « Aghja »

Pour la Collectivité Territoriale
de Corse

Le Président de l'Association

Le Président du Conseil Exécutif

Georges COUCORAVAS

Ange SANTINI

Pour la Commune d'Ajaccio
Le Maire

Simon RENUCCI

**AVENANT FINANCIER POUR 2008
A LA CONVENTION TRIENNALE DE SOUTIEN N° 06/SAC/319 EN DATE
DU 14 SEPTEMBRE 2006**

**ENTRE
LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE,
LA COMMUNE DE BASTIA
ET
L'ASSOCIATION « CADC - UNA VOLTA »**

VU la loi n° 72.619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, modifiée par les lois :

- n° 82-214 du 2 mars 1982 et 82-659 du 30 juillet 1982 portant statut particulier de la Corse,
- n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des Régions et notamment son chapitre II,
- n° 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la collectivité territoriale de Corse,

VU le décret n° 88.139 du 10 février 1988 relatif au régime financier et comptable des régions,

VU la délibération n° 2000/171 A/C de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2000 portant adoption du règlement financier de la Collectivité Territoriale de Corse,

VU la délibération approuvant le budget de l'année en cours,

VU le Code général des collectivités et en particulier le Titre II relatif à la Collectivité Territoriale de Corse,

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1 du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

VU la délibération de l'Assemblée de Corse n° en date du approuvant l'avenant et autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à le signer,

VU la convention n° 06/sac/319 en date du 14 septembre 2006,

ARTICLE UNIQUE : l'article 7 de la convention suscitée est remplacé dans les termes suivants :

« Article 7 : Apport de la Collectivité Territoriale de Corse

Pour l'exercice 2008, l'aide de la Collectivité Territoriale de Corse à la réalisation du programme d'activités de l'association s'élève à 268 000 € (deux cent soixante huit mille euros), et est imputée sur le programme budgétaire « Aménagement des lieux de spectacle - Fonctionnement » (Chapitre 933, Fonction 312, Article 6574, Programme 4711 F).

Considérant qu'un premier acompte de cette subvention, d'un montant de 149 000 € est déjà engagé par convention annuelle n° 08/SAC/77 en date du 28 mai 2008, le solde de cette subvention, soit 119 200 €, sera versé dans la limite des crédits disponibles au compte ouvert :

CAISSE D'EPARGNE
11315 - 00001 - 04670775625 - Clé 92

Et selon les modalités suivantes :

- En totalité au vu des bilans provisoires d'activités et financiers de l'année 2008. »

Le reste sans changement.

Fait à Ajaccio, le
En quatre exemplaires originaux

Pour l'Association « CADC Una Volta »

Pour la Collectivité Territoriale
de Corse

Le Président de l'Association

Le Président du Conseil Exécutif

Emile ZUCCARELLI

Ange SANTINI

Pour la Commune de Bastia
Le Maire

Emile ZUCCARELLI

EVALUATION AGHJA 2007
(saison 2006 - 2007)

I - DIFFUSION :

Critère n° 1 : nombre de spectacles (y compris présentation des ateliers).

- La convention fait état d'un minimum de 35 représentations par saison. L'Aghja a organisé en 2007, 50 représentations (dont 40 en musique et théâtre).
- Cela dit, pour 2007 l'Aghja a organisé « le week-end made in USA » et la semaine « Pascal Paoli » (en partenariat avec Théâtre Point et le Kallisté). Ce principe doit être conservé.
- Enfin, l'Aghja n'a pas organisé de premières parties en 2006, essentiellement pour des raisons techniques (problème de sonorisation de deux concerts différents consécutifs). Cette question technique a été résolue fin 2006 avec l'achat d'une nouvelle table de sonorisation. Elle devait permettre à l'Aghja de mettre en place des premières parties de jeunes groupes insulaires. Peu de choses ont été effectuées (une seule) dans ce sens en 2007. 5 premières parties sont prévues sur la saison 2007-2008.

Critère n° 2 : Cohérence de la programmation par rapport au projet artistique et culturel

Conformément aux objectifs fixés par la convention, la couleur de la programmation musicale de 2007 est nettement orientée Musiques Actuelles. L'origine des groupes témoigne de l'ouverture de l'Aghja sur la scène nationale et internationale. Par ailleurs, cette programmation a permis de diffuser de nombreux groupes bénéficiant d'une actualité importante sur le territoire : tournée nationale ou sortie de disque.

S'agissant du théâtre, l'Aghja s'est inscrit dans une programmation de créations contemporaines avec une ouverture sur la création insulaire (Théâtre Point, Thé à trois, le CREPS).

Critère n° 3 : Equilibre pluriculturel (genres musicaux, approches théâtrales...)

L'équilibre 2/3 musique - 1/3 théâtre a été en partie respecté avec toutefois une tendance à conserver une part plus importante pour le théâtre. L'Aghja n'a pas augmenté le nombre de ses propositions musicales comme il l'avait été noté lors de la dernière évaluation, du fait en partie de ses contraintes budgétaires et de l'augmentation des coûts de production des spectacles de théâtre.

S'agissant de la partie musique, l'ouverture sur les différents courants des musiques actuelles est assez nette et correspond aux objectifs de la convention.

Critère n° 4 : Audience (entrées, taux de fréquentation, provenance géographique, catégorie sociale, tranches d'âge, nombre d'abonnés...)

Les spectacles ont été vus par 5 273 spectateurs, chiffre comparable à celui de 2006 (3 911 pour les spectacles professionnels). D'où une moyenne de fréquentation de 110 spectateurs par représentation. Cette moyenne se décline ainsi : 66 spectateurs en moyenne pour le théâtre, 60 spectateurs en moyenne pour la lecture et 198 spectateurs en moyenne pour les concerts. Les taux fréquentation sont en nette augmentation par rapport à 2006, pour une moyenne globale de 78 %.

Les jauges sont définies comme suit :

- musiques actuelles (debout) : 280
- théâtre : 94
- Lecture (cabaret) : 80

L'objectif d'un taux de fréquentation de 70 % à la fin de la convention est donc aujourd'hui rempli.

L'Aghja a re-paramétré son logiciel de billetterie : la structure de la grille tarifaire n'a pas changé (toutes les places ont augmenté de 1 €) mais une distinction est faite entre les cartes Ajaccio culture, les comités d'entreprise, les demandeurs d'emploi, les étudiants, les jeunes de moins de 20 ans ainsi qu'une distinction pour les exonérations entre l'équipe, les partenaires, les contrats et les institutionnels.

L'idée d'un questionnaire avait été évoquée en 2006. Il n'a pas été effectué en 2007.

Critère n° 5 : Mise en réseau.

La convention souligne clairement que l'Aghja joue le rôle « de référence sur le territoire insulaire en matière de Musiques Actuelles ». Dans ce cadre, elle doit veiller à agir comme une tête de réseau. Or, comme en 2006, peu de concerts ont fait l'objet d'une proposition de co-programmation avec d'autres centres culturels. De même des festivals. Par ailleurs, les concerts musiques actuelles proposés par les autres centres culturels ou festivals (Musicales de Bastia, Festival du Vent, Festival Jazz Equinoxe de Bastia, Calvi Jazz Festival, etc...) n'ont pas eu d'écho à l'Aghja. Ceci s'explique en partie par des questions financières, d'un manque de dynamisme, et de la différence des identités de chacun des acteurs.

En ce qui concerne le théâtre, l'Aghja s'est naturellement fait l'écho des créations de la compagnie Théâtre Point ainsi que de celle de compagnies insulaires. Par ailleurs, l'Aghja s'est efforcé d'inscrire sa programmation théâtre en complémentarité avec la programmation du théâtre municipal d'Ajaccio. Mais très peu de spectacles ont fait l'objet d'une diffusion commune avec les autres centres culturels.

L'association ressent le besoin d'une aide des tutelles pour mieux mettre en œuvre cette mise en réseau.

2 - PRATIQUES (Les pratiques théâtrales se font sous la responsabilité artistique, pédagogique et logistique de Théâtre Point. L'Aghja mettra en place, au cours de la présente convention, des pratiques musicales dans la limite des

disponibilités de la salle de répétition et du recrutement du ou des intervenants).

Critère n° 1 : Qualification des intervenants

L'équipe pédagogique est constituée d'artistes confirmés : François Aïqui, François Orsoni et Paul Grenier.

Critère n° 2 : Valeur du projet pédagogique

Travail pour la création d'une classe option « théâtre » au lycée Laëtitia.

Collaboration avec la ville pour améliorer l'accès aux ateliers notamment via une prise en charge aux frais d'inscription des ateliers.

Stage CREPS. Partenariat en fin d'année pour la mise à disposition du lieu. Le projet était très axé sur les nouvelles technologies. Les techniciens de l'Aghja ont participé au projet.

Critère n° 3 : Diversité des disciplines (L'Aghja n'est cependant pas un lieu de formation. L'accent sera mis sur le Théâtre et les Musiques Actuelles)

Aucun atelier ou master-class musiques actuelles n'a été organisé en 2007 du fait notamment de non-disponibilité de la salle. Une master-class est envisagée pour 2008 (Rocé) en collaboration avec la Poudrière et le Théâtre municipal d'Ajaccio.

La politique en termes d'encadrement des pratiques amateurs en termes de musique se limite à l'organisation d'une plateforme rock pour un total de six groupes, et à une première partie. Il n'y a pas eu de suivi des groupes « découverts » à cette occasion.

Le fait que des groupes sélectionnés dans le cadre des plateformes puissent être rediffusés par l'Aghja en première partie dans le cadre de la programmation est envisagé pour la saison 2007 / 2008.

III - GESTION

Critère n° 1 : Qualification de l'équipe gestionnaire (nombre, qualification, expérience des salariés ; plan de formation ; expertise comptable/commissariat aux comptes ; procédure des engagements financiers...)

Sur le plan administratif, les documents type mis au point par les services CTC ont été intégrés.

S'agissant de la formation, une partie du personnel a été formé à l'utilisation de nouveaux logiciels informatiques, et de la vie administrative (contrats de travail, règlement intérieur...).

S'agissant de l'organigramme, la création d'un chargé de communication (médiation culturelle) reste à l'ordre du jour pour la saison 2007-2008 ainsi qu'un technicien à mi-temps pour assurer une présence technique notamment pendant les ateliers qui ont lieu le soir, en semaine. Une mise à disposition par la ville d'un poste de gardien / sécurité doit être envisagée.

Critère n° 2 : Politique budgétaire (ratios budgétaires, recherche de l'équilibre, outils de gestion mis en place ; réalisme des projections ; recherche de partenaires financiers : type de rapports contractuels avec les partenaires institutionnels...)

Au jour de l'évaluation, les comptes n'étaient pas clôturés. D'après les informations transmises, l'exercice devrait aboutir sur un exercice permettant de dégager les 25 000 euros annuels permettant d'apurer le déficit reporté. Ces données seront à vérifier dans le cadre du bilan que remettra le commissaire aux comptes. Le souci de maintenir la politique budgétaire sur laquelle l'association s'est engagée est donc important (équilibre fin 2008).

Le financement des investissements (80 000 € pour la partie Aghja) est assuré par un apport de 40 000 euros de France Active (sous forme de prêt à 2 % sur 5 ans) et par un prêt bancaire de 40 000 euros remboursable sur 7 ans. S'agissant du CNV, aucun apport de la ville sur les investissements n'étant pour l'instant garanti, les démarches sont bloquées. Un effort important est fait pour pérenniser les bonnes relations engagées avec cet organisme.

L'association doit s'efforcer de renouer ses relations avec le Conseil Général de Corse-du-Sud.

Les aides à l'emploi auprès de l'ADEC pour le poste de chargé de communication seront sollicitées. Un poste (maximum autorisé) est toujours financé par le Fongep.

Critère n° 3 : Politique commerciale (partenariats avec les entreprises : échange de marchandises, mécénat, sponsoring ; % du budget réinjecté dans l'économie locale et aux salariés insulaires...)

Les relations avec les partenaires privés paraissent pérennes. La contribution de Air France (2000 euros en nature), de la CCM (2500 euros) et de la CCAS ne sont pas amenées à diminuer, et ce malgré le contexte insulaire. Des gestes commerciaux sont régulièrement consentis par les différents fournisseurs du bar. Cela dit, peu de pistes de développement de ces partenariats ont été envisagées.

Les CE commencent à être démarchés via la politique tarifaire. Cet effort doit être poursuivi.

Enfin, la vente de publicité dans le programme de l'association a été envisagée. Des contacts ont été pris. L'idée doit être conservée.

La SACEM s'investit à la même hauteur cette année.

Les prix d'entrée ont tous été augmentés de 1 € pour la saison 2007 / 2008.

S'agissant des tarifs d'entrée, la gratuité des apéros lecture a été maintenue (une lecture en 2007). En ce qui concerne les plateaux amateurs, la gratuité reste pertinente, notamment du fait la prestation des amateurs n'est pas rémunérée. Une participation pour les plateformes théâtre est envisagée du fait de la lourdeur de la production (10 jours de représentation) et dans le cadre d'une certaine sensibilisation du public aux contraintes du spectacle.

L'autofinancement n'a pas été chiffré. Il sera probablement équivalent à celui de 2006.

80 % du budget de l'association est réinjecté dans l'économie insulaire (salaires et charges de fonctionnement).

Un site internet a été créé : il devrait permettre une meilleure visibilité des activités proposées par l'association. Il reste à améliorer son référencement et son interactivité.

Facilité bancaire de 50 000 euros (en baisse de 25 000 euros par rapport à 2006) pour l'Aghja grâce à la caution bancaire d'une personne privée + 45 000 euros d'autorisation de découvert Dailly. Les relations avec la Société Générale sont bonnes et permettent des découverts parfois plus importants.

Critère n° 4 : Politique des ressources humaines (grille des salaires ; type de contrats ; plan de formation ; opportunité des recrutements ; nombre de bénévoles...)

L'association a fait le choix de fonctionner comme une association fermée où le nombre de nouveaux adhérents reste volontairement très faible. Cela dit, il avait été envisagée en 2006 de mettre en place une politique d'adhésion à l'occasion des plateformes théâtre. Ce projet a été écarté pour le moment au profit d'un simple prix d'entrée. Cela dit, le projet de créer une association de soutien type « les amis de l'Aghja » reste à l'ordre du jour.

Il était ressorti des différents audits que l'embauche d'un chargé de communication est nécessaire. La définition du poste a évolué vers une fonction « médiation culturelle » citée comme indispensable par le Règlement des Aides. Ce projet sera probablement réalisé sur la saison 2008/2009 dans une situation budgétaire plus équilibrée (disparition du déficit cumulé). A priori, il n'est pas prévu que ce poste soit en partie porté par Théâtre Point. Plus, largement, une attention doit être portée sur la répartition des charges de travail entre l'Aghja et le Théâtre Point selon les termes de la convention (70 % Aghja, 30 % Théâtre Point) afin d'optimiser l'actuelle mutualisation de moyens entre les deux structures.

Critère n° 5 : Respect des règles de droit (règles de la vie associative : fonctionnement et capacité de décision du bureau, du CA, de l'AG ; application de la convention collective ; respect de la réglementation fiscale et sociale ; respect des normes de sécurité...)

Le conseil d'administration est régulièrement sollicité et suit la vie de l'association.

Les cotisations sociales semblent à jour. Pas de litige en cours.

La convention applicable est celle du Syndeac. Elle est respectée par l'association.

Les travaux en termes de respect de normes de sécurité ont été effectués donnant lieu à un avis favorable de la commission de sécurité.

IV - Production, Coproduction, Coréalisation, Accueil, Mise à disposition du lieu en ordre de marche

Critère n° 1 : Valeur des œuvres, performances des artistes et innovation artistique

En 2007, quatre résidences ont été organisées dans le cadre d'une mise à disposition du lieu : avec Orfeo Isulanu, le CREPS, avec Théâtre Point pour la résidence de création « Paoli, Boswell, Bonaparte » (coproduite par la ville), et avec la compagnie Thé à Trois. Ces trois opérations correspondent aux exigences de qualité et d'ouverture du cahier des charges de la convention.

En revanche, l'Aghja n'a pas organisé de coréalisation, contrairement à 2006.

Enfin, les mises à dispositions (ENMD, Cirkostard) ont été réfléchies afin de permettre la valorisation d'un travail de qualité menées par les structures insulaires : représentation des CHAM notamment.

Cela dit, le nombre de résidences reste restreint (y compris sous la forme de la simple mise à disposition de la salle). Il a même diminué par rapport à 2006 du fait de la durée des travaux de sécurisation (juin-novembre). Le problème risque de perdurer l'année prochaine du fait des travaux de climatisation. Par ailleurs, le fait que les locaux de l'Aghja continuent à être utilisés par le théâtre municipal d'Ajaccio gêne à l'année la mise à disposition de la salle à d'autres acteurs.

Pour 2008, l'Aghja envisage de mettre en place au moins une production musicale et d'augmenter les coréalizations. Les coûts de production de résidences courtes sont trop importants pour multiplier les résidences courtes.

Critère n° 2 : Etendue et forme de la diffusion

Les résidences de 2007 ont été peu suivies. Un effort d'accompagnement doit être effectué même s'il est vrai que les projets réalisés réussissent souvent par eux-mêmes à trouver leur autonomie : leur projet d'Orfeo Isulanu a bien tourné, celui de A Filetta / jazz tourne encore etc...

Critère n° 3 : Coopération et coproductions

Sur 2007, tous les spectacles coproduits l'ont été avec la compagnie associée du lieu (Théâtre Point) et / ou la ville d'Ajaccio. L'Aghja doit faire un effort d'ouverture vers d'autres partenaires, comme Festivoce par exemple, Propriano ou des festivals comme Jazz Equinoxe ou les Musicales de Bastia.

Critère n° 4 : Rapport à la culture ou à la langue corses

S'agissant de la culture corse, un travail non négligeable envers les acteurs culturels insulaires a été effectué : Canti in Fiure (chants en langue corse sur l'histoire de la Corse), Barbara Furtuna, Sarocchi etc...

Pour le théâtre, deux compagnies insulaires ont été accueillies : Théâtre Point, Thé à trois.

Une représentation en langue corse (Lurenzacciu) a été proposée. Des passages en langue corse sur-titrée ont été interprétés lors du spectacle « Paoli-Boswell-Bonaparte ».

Critère n° 5 : Réception de l'œuvre par le public

Un effort de communication a été entrepris par l'association via notamment la création du site internet. Cela dit, la création d'un poste de médiation culturelle reste nécessaire pour diversifier les publics.

COMITE DE SUIVI
CENTRE CULTUREL UNA VOLTA
(saison 2006 - 2007)
13 décembre 2007

Les pratiques (coeff. 4):

Volume d'activité :

- Sur la saison 2006 / 2007, les classes jumelées ont concerné sensiblement le même nombre d'enfants qu'en 2006 (302 au lieu de 305). La demande reste très importante. Le centre culturel tente d'y répondre en fonction de ses moyens. Le nombre de classes concerné a ainsi été augmenté (17).
- Concernant les ateliers de création : deux ateliers ont été menés avec les élèves CM2 (une vingtaine) du centre 2 et les élèves de la section CIPPA (une quinzaine) du collège Vinciguerra, et les auteurs Fred Bernard et Ricardo Montserrat.
- Les stages organisés pendant les vacances scolaires ont été maintenus (noël, février et pâques). Ils ont concerné 263 enfants, soit 40 de plus que l'an passé.
- Les ateliers hors temps scolaires du centre culturel ont concerné plus d'adhérents qu'en 2006 : 963 au lieu de 844 adhérents pour 154 h hebdomadaires (même nombre qu'en 2006). 29 ateliers au total ont été proposés, dont 5 concernent moins l'action culturelle proprement dite (anglais, yoga, aikido, baby-gym, petits débrouillards). Le centre culturel doit se rapprocher avec les services Jeunesse et Sports de la CTC pour ces ateliers.

Qualification des animateurs

- Les intervenants permanents n'ont pas été renouvelés (recrutés sur diplômes. Cf. : cv des intervenants).
- Les 2 intervenants des ateliers de création sont tous des auteurs professionnels et reconnus.

Diversité des disciplines

- Comme en 2006, les classes jumelées ont travaillé sur l'ensemble des disciplines artistiques : arts plastiques, théâtre, BD, danse, musique.
- Concernant les ateliers de création, le centre Culturel Una Volta s'est concentré sur l'écriture et les arts plastiques. Une ouverture sur la photo et le cinéma est prévue pour 2007-2008.
- On constate le même nombre de disciplines enseignées dans le cadre des ateliers hors temps scolaires en 2006 qu'en 2007. Celui-ci correspond aux objectifs de la convention.
- Idem pour les stages, diversifiés. Les stages s'inscrivent en continuité des ateliers.

Diversité des publics

- Le choix des établissements pour les classes jumelées ou les ateliers de création repose en partie sur des critères sociaux, et sont en direction des populations dites « défavorisées » : priorité aux établissements du Sud, plus éloignés du centre culturel Una Volta et à certains du centre ville. Les actions du Centre culturel Una Volta en milieu scolaire ont rayonné sur 13 établissements.
- Les stages concernent exclusivement les enfants et certains pré-ados.
- L'ouverture d'ateliers non culturels proprement dits (Aïkido, trapèze, etc...) ont permis d'amener un nouveau public vers les activités culturelles du centre.
- Le public adolescent et pré-adolescent est particulièrement touché par les ateliers hors temps scolaire. Les adultes sont également très présents (1/3 du public). Pour ces mêmes ateliers, on constate une forte proportion de personnes issues de Bastia (66 %). Un pourcentage non négligeable de personnes habitant le Cap Corse le Nebbiu et le cortenais se déplacent pour ces ateliers. Una Volta s'est attaché à mieux étudier son public et sa provenance.

Valeur du projet pédagogique (élargissement des publics, travail intergénérationnel...)

- S'agissant des classes jumelées : l'inspection d'académie de Haute-Corse a « labellisé » un certain nombre d'actions et de lieux pour concentrer les moyens sur ceux-ci (fixation d'un nombre d'heures limite pour les pratiques culturelles pour chaque instituteur). Le travail effectué par Una Volta est contrôlé et reconnu par l'inspection d'académie comme une priorité. Elle délivre à chaque fois les autorisations d'intervention. Ces interventions étaient en partie financée par la Mission Action Culturelle cogérée Rectorat-CTC créée par l'ancien contrat de plan (8600 € en 2005, 6000 € en 2006). Le financement a été interrompu en 2007. Le nouveau contrat de projet n'a pas encore donné lieu de nouveaux financements. Le centre culturel émet une inquiétude sur ce nouveau contrat de projet.
- Pour les ateliers de création, s'agissant du travail avec Fred Bernard, il s'agissait pour les enfants de raconter son quotidien et d'imaginer son futur. Une grande violence sociale est ressortie de ces textes ainsi que des difficultés très importantes vis-à-vis de l'écrit. Concernant Ricardo Montserrat, il s'agissait de l'écriture d'une fiction collective avec comme décor, la ville de Bastia. Ce programme devrait se poursuivre pour 2007 / 2008 avec d'autres auteurs. Ces ateliers de création ont été organisés en partenariat avec le Contrat de Ville.
- Le centre culturel est sur un registre de sensibilisation et d'apprentissage ludique qui n'est pas concurrentiel avec les cursus diplômant de l'ENMD. Cependant, le centre culturel Una Volta doit veiller à ce que les élèves qu'elle reçoit en musique ne se soient pas inscrits par défaut, du fait d'un manque de place à l'ENMD. Si tel était le cas, des passerelles devront être étudiées avec l'ENMD pour permettre une évaluation et un suivi commun de ces élèves. Par ailleurs, au niveau des musiques actuelles, on constate un certain doublon avec la classe « musiques actuelles » de l'ENMD de Bastia. Una Volta doit veiller à ce que son enseignement s'ouvre à des pratiques très peu développées à l'ENMD, y compris dans la classe musiques actuelles (rock, hip-hop, musique électronique). S'agissant de la danse, le centre culturel pourrait orienter son offre de stages vers des disciplines non-académiques comme le hip-hop, la danse contact, la danse africaine (partenariats à étudier avec Montera Music et Art Mouv').
- Les activités chant choral ont été abandonnées.

- Le centre culturel veille à ce que son espace d'accueil soit un espace de rencontre et de lien intergénérationnel (via la cafétéria et le jeu d'échec). Le Théâtre Jeune Public et les « Rencontres du Mardi » permettent également de travailler sur ce lien intergénérationnel.

La production (coeff. 2) :

Coproductions, coopérations

- Contrairement aux exigences de la convention, le Centre culturel Una Volta n'a pas développé de production ou de coproduction s'agissant du théâtre jeune public. Tous les spectacles reçus au titre du Jeune Public sont des spectacles achetés. Quand elles existent, le centre culturel doit travailler avec le réseau des programmeurs pour s'associer à des résidences de créations Jeune Public de qualité réalisées produites sur l'île. Cette année, les propositions des compagnies de danse (Vialuni et Créacorsica) n'ont pas été retenues.
- Par ailleurs, comme il l'avait été noté en 2006, le Centre culturel gagnerait à sensibiliser les compagnies insulaires au répertoire « Jeune Public » par l'accueil et la diffusion de compagnies extérieures dans le cadre du réseau des programmeurs. Or, le centre n'a pas organisé de résidence ni accueilli de compagnies sur un temps assez long.
- De par son expertise, le centre culturel Una Volta a une mission de centre ressource pour le jeune public en Corse : il doit veiller à proposer les spectacles qu'il choisit au réseau des programmeurs. La nécessité de réunions avec les autres programmeurs est incontournable. Un travail de sensibilisation autour de l'accueil de l'ONDA a été effectué, sans véritable succès.
- Comme l'an passé, conformément aux objectifs de la convention, trois expositions d'Art Contemporain en production propre ont été organisées pour la saison 2006/2007. Comme en 2005/2006, ces expositions n'ont pas donné lieu à des créations d'œuvre. Un rapprochement avec le dispositif d'aide à la création de la CTC (service arts visuels) doit être envisagé. Deux expositions ont été coproduites avec le CMP. Aucune exposition du FRAC n'a été accueillie.
- Toutes les expositions des Rencontres de la BD sont directement produites par le Centre Culturel Una Volta.

Valeur des œuvres et innovation artistique

- Les compagnies invitées dans le cadre de la programmation Jeune Public sont variées : elles sont toutes professionnelles, parfois très reconnues (comme la compagnie belge Gare Centrale), parfois en développement (comme l'exige l'ONDA). Tous les spectacles proposés ont été vus en amont de la programmation par la directrice artistique. Il s'agit de spectacles labellisés ONDA pour la plupart, parfois grâce au travail de repérage de la directrice artistique. Les critères sont : l'accessibilité, le lien intergénérationnel et le contenu.
- Chacune des expositions d'Art Contemporain diffusées ont été conçue en propre par le Centre Culturel Una Volta et l'artiste, donnant ainsi à chacune d'elle un caractère véritablement original. Par ailleurs, les artistes programmés sont tous des artistes reconnus. Enfin, le Centre culturel souhaite toujours s'ouvrir à la jeune création internationale en la couplant à la création insulaire. Pour l'instant, ses efforts n'ont pas abouti.
- Les expositions présentées dans le cadre des Rencontres de la BD sont d'envergure internationale.

Étendue et forme de la diffusion

- Les expositions créées par Les Rencontres de BD de Bastia sont diffusés au niveau national dans les festivals les plus prestigieux (Angoulême) ou dans le cadre des festivals européens. Elles sont d'une très grande qualité. Une diffusion en Corse a été mise en place en 2007.
- Les expositions d'Art contemporain n'ont pas été diffusées. Ce point doit être étudié.

Place de la jeune création

- Le Centre Culturel a tenté de re-proposer aux artistes confirmés « art contemporain » programmés d'inviter de jeunes créateurs. Malheureusement, ces propositions n'ont pas pu aboutir. Un système un peu plus incitatif vis-à-vis des artistes reconnus afin qu'ils parrainent un jeune créateur sera mis en place.

Rapport à la culture et à la langue corses

- Dans le cadre des Rencontres de la BD, certains artistes corses ont été inclus dans les expositions (notamment Serge Micheli). Cela dit, ceux-ci restent peu nombreux. Ceci reflète une certaine réalité du territoire. Par ailleurs, le festival obéit à une logique d'actualité qui ne permet pas un accueil systématique des auteurs insulaires. Les Rencontres restent particulièrement attentives à la création insulaire.
- Concernant l'Art contemporain, le centre culturel n'a invité que des artistes corses. Une ouverture sur la scène internationale est souhaitable.
- S'agissant du Jeune Public, les propositions des compagnies insulaires n'ont pas été retenues, pour des raisons de cohérence et de choix de la programmation.
- S'agissant des ateliers, une réflexion doit être menée autour d'ateliers en langue corse, en lien avec le service Langue et Culture Corse de la CTC.

La diffusion (coeff. 3) :

Nombre de présentations artistiques

- Comme en 2006, 18 spectacles ont été programmés, et 6 expositions organisées.
- Le nombre de conférences et de débats est en augmentation.

Cohérence de la programmation par rapport au projet artistique et culturel

- Le Centre Culturel s'est concentré sur le Théâtre Jeune Public comme convenu dans le cadre de la convention.

Audience (entrées, provenance géographique, catégorie sociale)

- Suite à des spectacles organisés en et hors temps scolaires, des rencontres avec les metteurs en scènes (en et hors temps scolaire) ont été nouvellement mises en place. Ces rencontres ont donné lieu à des échanges riches et fructueux. 161 élèves y ont assisté. Ce travail de médiation est à pérenniser.
- Les expositions à l'année ont fait l'objet d'un certain nombre de visites guidées à destination des scolaires. Ces visites ont concerné 172 enfants ainsi que les élèves des classes jumelées.
- En 2007, s'agissant des activités hors temps scolaires, les entrées aux expositions sont gratuites : les chiffres de fréquentation sont approximatifs. Mais

un recensement a été effectué et donne des chiffres satisfaisants : 1 179 visiteurs, notamment au regard de la qualité de la programmation. Le centre est véritablement identifié comme un lieu d'exposition exigeant.

- En 2007, la programmation Théâtre Jeune Public a donné lieu à une importante fréquentation de classes scolaires, en légère diminution cependant du fait d'un meilleur contrôle de la jauge (959 élèves pour six séances dédiées aux scolaires). En 2007, 2 811 au lieu de 2 364 spectateurs ont été comptabilisés (12 séances), ce qui, relativement aux jauges, est très satisfaisant. Les séances tout public touchent des associations en milieu rural, des familles et des professionnels de la petite enfance que le centre culturel s'est attaché à recenser et avec une réelle préparation en amont.
- Pendant les Rencontres de la BD, on constate une nette augmentation du nombre d'élèves ayant assisté aux expositions : 3 975 élèves contre 2 466 en 2006 (issus de 17 établissements scolaires de l'école maternelle au lycée, et 6 associations, situés de Vivario à Luri en passant par Calvi et Bonifacio), et ce, grâce à un travail de sensibilisation plus performant en amont des Rencontres. Tous ces élèves ont participé soit à des visites guidées, soit à des rencontres. La plupart avaient lu les œuvres avant de venir aux expositions. Une maquette rassemblant les critiques d'œuvres rédigées par les élèves a été publiée. En revanche, l'université reste un public difficile à toucher.
- Globalement, on peut estimer que les Rencontres 2007 ont attiré un nombre de spectateurs au moins égal à celles de 2006, soit 12 000 visiteurs. Ces chiffres sont tout à fait satisfaisants. Le rayonnement est indéniablement régional.
- Les rendez-vous informels de diffusion de conférences et de débats le mardi ont été maintenus : avec des écrivains, avec les exposants plasticiens, et, nouvelles initiatives, avec des psychanalystes. Compte-tenu de l'affluence, de nouvelles soirées de rencontres sont envisagées, (le mardi et le vendredi). Ces soirées favorisent la proximité avec les œuvres et les artistes et constituent un outil important de sensibilisation.
- Un partenariat a été mis en place avec l'ENMD pour l'organisation de deux rencontres avec les élèves de l'ENMD autour de Ravel et de Mozart. Les intervenants (musicologues, historiens de la musique) ont été invités par l'ENMD et accueillis au centre culturel Una Volta. Ces liens avec l'ENMD sont à amplifier.

Qualité de la programmation

Qualité très satisfaisante de la programmation, qu'il s'agisse des Rencontres, de la programmation Théâtre Jeune Public ou du cycle de conférences et de débats proposé. Elle répond parfaitement aux objectifs de la convention.

Mise en réseau

- En 2007, à l'occasion des Rencontres de la BD, des partenariats plus étroits ont été mis en place avec le Conseil Général de Haute Corse via la bibliothèque de Corte. Ces partenariats ont permis de financer des actions de sensibilisation (comité de lecture, etc...) fructueuses et efficaces. Ces relations doivent être pérennisées.
- Un spectacle Jeune Public a été co-diffusé avec la ville d'Ajaccio : ce genre de collaboration doit être amplifié, y compris avec d'autres centres culturels insulaires.
- Le Centre a travaillé à l'idée d'expositions hors les murs : avec les bibliothèques d'Ajaccio, de Corte et de Bastia. Cette opération doit être reconduite. Des expositions ont été proposées sur le continent, donnant une dimension nationale à l'évènement (en partenariat avec le journal *Le Monde*).

- Des liens plus étroits avec le FRAC doivent être développés.
- Une information sur les ateliers du Centre a été diffusée de manière assez large, y compris auprès des structures ressources ou des structures de diffusion.
- Une information à tous les inscrits sur l'existence des classes CHAM et CHAD de l'ENMD ont été communiqués à tous les adhérents musique en juin 2007.

La gestion (coeff.1) :

Qualification de l'équipe gestionnaire

L'équipe travaille toujours à flux tendu. Les tâches semblent bien réparties en fonction des compétences. Le Centre Culturel n'a pas mis en place de formation professionnelle en direction de ses salariés faute de temps. La formation des vacataires doit être effectuée pendant le temps de travail, ce qui pose des problèmes de continuité de l'enseignement.

Politique budgétaire

Le Centre Culturel fonctionne toujours sur un budget tendu (celui est en quasi stagnation) qui l'empêche d'avoir une réactivité satisfaisante par rapport à certaines demandes ou certaines opportunités non programmées. Par ailleurs, la fin de deux contrats aidés pèsera sur le budget du centre culturel dès 2008.

Le Centre Culturel connaît une situation financière saine. Un léger excédent en 2006 a été contracté (761 euros). L'exercice 2007 devrait être équilibré. Le Centre Culturel bénéficie d'un fonds de roulement ainsi que d'une autorisation de découvert de 100 000 euros qui lui permet de fonctionner au début de l'année (jusqu'à mi avril).

En 2006, le volume des produits d'activité représentait 22 % du volume global du budget. En 2007, ce volume devrait baisser à la marge (baisse de fréquentation du théâtre jeune public compensée par une participation accrue aux stages). L'objectif de la convention est donc atteint. Pour autant, on constate, comme 2006, une baisse de l'apport des sponsors due en partie à la concurrence occasionnée par la tenue d'un festival de BD à Ajaccio, notamment la CCM (- 66 %), la CCI, l'ATC et Air France.

La Caisse des Dépôts et Consignations a été sollicitée en 2007 pour un montant de 3 000 euros.

Le partenariat avec le monde agro-alimentaire n'a pas débouché sur autre chose qu'un partenariat avec l'entreprise Pietra. Le mécénat n'a pas été développé par le centre.

S'agissant des subventions des partenaires institutionnels, le Conseil Général maintient son apport à 32 000 euros. La Ville a augmenté de 20 000 euros entre 2006 et 2007 et devrait augmenter de 16 000 euros en 2008. L'apport de l'Education Nationale pour le travail en temps scolaire a diminué. Pour 2008 ce chantier doit être relancé.

Le ratio charges de fonctionnement / charges d'exploitation de spectacle et d'ateliers est favorable.

Les documents budgétaires type transmis par la CTC n'ont pas été utilisés, malgré les relances des services.

Politique marketing

Pour toutes les actions du Centre Culturel, une grille tarifaire modulée permet un accès à l'offre diversifié. Les tarifs (billetterie théâtre jeune public) n'ont pas été modifiés (et ce depuis 2005).

L'équipe en communication mériterait d'être renforcée mais ne peut l'être, faite de moyens.

Politique des ressources humaines

L'organigramme n'a pas été modifié. Un poste de comptabilité avait été envisagé pour soulager la personne en charge de la gestion qui cumule la gestion (fiches de paie, etc...), la saisie comptable et le suivi budgétaire. Mais le Centre Culturel n'a pas les moyens d'embaucher.

Le Centre Culturel fait toujours en sorte que les intervenants aient un maximum d'heures de vacation dans la discipline pour laquelle ils ont compétence. Les contrats de travail ne sont pas multipliés. La masse salariale a légèrement augmenté sur les postes de permanents (une secrétaire en congé parental a été réintégrée à mi-temps) et diminué sur les vacataires (fin d'un contrat de vacataire remplaçant la secrétaire en congé).

Respect des règles de droit

Le Centre Culturel n'est pas fiscalisé. Un dossier de demande auprès des services fiscaux est envisagé.

L'association compte un commissaire aux comptes. Le renouvellement est prévu pour 2008.

L'AG a eu lieu le 24 mai 2007.

Deux CA annuels se sont tenus ainsi qu'une réunion annuelle des adhérents. Lors de cette réunion, les activités annuelles sont présentées. Elle élit le collège des membres élus, renouvelés par tiers. Les membres associés sont cooptés par l'ensemble des membres de l'association Générale. On constate une assiduité relative de ces membres. Toutefois, les quorums sont quasiment tous atteints.

L'association est à jour de ses cotisations sociales.

La licence est à jour. Elle doit être renouvelée en 2008.

Appréciation générale :

Globalement, les objectifs de la convention sont respectés.

Le Centre Culturel doit continuer à s'investir sur la mise en réseau de ses activités, au moins, sur le plan communicationnel (au niveau de ses ateliers pédagogiques mais également de sa programmation Jeune Public et de son festival de BD), voire via des opérations plus lourdes comme les expositions itinérantes initiées cette saison. L'accueil en résidence de compagnies ainsi qu'un effort concernant la

production de spectacles doit se développer. S'agissant de l'Art contemporain, le centre s'investira plus activement dans la promotion de la jeune création insulaire.

Une attention particulière sera portée sur l'offre des ateliers musique et danse et sa complémentarité avec celle de l'ENMD. Des stages de pratiques collectives dans des disciplines peu académiques doivent être envisagés : hip-hop, rock, musique électronique, danse contact etc...

Le suivi budgétaire est effectué avec beaucoup de sérieux et de vigilance. Toutefois, une gestion analytique détaillée n'a toujours pas été mise en place ne permettant pas d'identifier les charges afférentes aux Rencontres de la BD par exemple.